

Conditions d'utilisation de derma2go AG

1. Offre de derma2go et application des conditions d'utilisation

La société derma2go AG, Mühlebachstrasse 84, 8008 Zurich, Suisse ("la société") exploite un système basé sur Internet pour la fourniture de services médicaux ("derma2go.com"). Le système permet aux personnes majeures (" patients ") de faire évaluer un changement de peau par un dermatologue agréé (" dermatologue ") ou par un médecin sous la supervision directe d'un dermatologue (télédermatologie).

Le texte du contrat n'est pas stocké. Veuillez imprimer les présentes conditions d'utilisation si nécessaire.

2. Objet du contrat avec derma2go

Derma2go.com est une plateforme de médiation. Le contrat d'évaluation médicale est conclu directement entre le dermatologue et le patient. L'objet de votre contrat avec la Société est la création de votre compte d'utilisateur et la mise à disposition des fonctions associées, sauf si le médecin concerné est un partenaire contractuel. Derma2go n'est pas un représentant du dermatologue et n'est pas obligé d'intervenir en tant que médiateur pour les plaintes concernant le contrat de traitement entre le dermatologue et le patient. Chaque partie peut résilier le présent contrat avec un préavis d'une semaine.

3. La gestion du contrat et la conclusion du contrat de traitement

Après le lancement d'une demande, le patient est transféré vers un formulaire. Ici, le patient peut télécharger des images, remplir un questionnaire et s'inscrire/se connecter. Si le paiement est traité via la plate-forme, cela se fait à l'étape suivante. L'information est ensuite mise à la disposition du dermatologue. Sur la base de ces informations, une évaluation est faite par le dermatologue, dont le dermatologue est responsable. Derma2go.com n'assume aucune responsabilité quant au contenu de l'évaluation médicale. Le dermatologue jugeur a la possibilité de consulter le patient en cas d'ambiguïté ou d'incomplétude concernant les informations transmises, mais il n'est à aucun moment obligé de le faire. Le patient recevra un message via le canal de communication qu'il aura choisi (e-mail ou SMS) dès que l'évaluation sera disponible sur derma2go.com. Si le patient a d'autres questions, il doit faire une nouvelle demande ou prendre rendez-vous avec le dermatologue.

Une évaluation en ligne par un dermatologue est basée exclusivement sur les informations fournies par le patient. En particulier, une évaluation en ligne ne peut pas être utilisée dans des situations d'urgence. L'entreprise tient à souligner que les moyens de communication complètent et ne remplacent en aucun cas le contact personnel médecin-patient. Les conseils ou traitements exclusifs par le biais des moyens de communication sont autorisés dans des cas individuels, en fonction de la législation régionale, si cela se justifie sur le plan médical et si les soins médicaux nécessaires sont maintenus, en particulier par la manière dont les résultats sont obtenus, les conseils donnés et le traitement fourni. Dans l'évaluation, il convient de noter en particulier que le dermatologue ne dispose pas de tous les sens et de toutes les options d'examen nécessaires dans le cas d'un traitement exclusif à distance afin d'obtenir une image directe et complète des patients.

Le patient est conscient que le traitement à distance peut entraîner un risque accru d'erreur de jugement. Dans le cadre du traitement, le patient renonce expressément à une explication préalable et verbale par le médecin des avantages et des risques du traitement à distance ainsi que des alternatives possibles. Alternativement, le patient peut se présenter personnellement chez un médecin.

4. Prix

Le prix d'une consultation en ligne payée par le patient peut varier dans le temps et dans la région.

5. L'archivage

Veuillez noter que vos données ne sont accessibles sur derma2go.com que pour une période de trois mois. La société n'assume pas l'obligation du médecin de conserver vos données.

6. Prise en charge des frais par la caisse d'assurance maladie

Les frais éventuels supportés par l'assurance maladie du patient sont à la charge du patient lui-même. Dans

tous les cas, le patient doit payer les frais du traitement et seulement dans un deuxième temps envoyer les reçus de la caisse d'assurance maladie pour le remboursement. Avant de conclure le contrat de traitement, le patient confirme qu'il sera traité à ses frais.

7. Obligations et droits de la société

Les obligations contractuelles de la société se limitent à la médiation et à l'exploitation de la plate-forme.

8. Obligations du patient

Le patient s'engage à ne fournir que des informations correctes, actuelles et complètes, et uniquement des images de bonne qualité, conformément aux instructions figurant sur derma2go.com. Le respect de ces obligations est une condition préalable au bon fonctionnement du dermatologue choisi. Le patient s'engage à garder secrètes les données d'accès à la plate-forme et à les protéger contre tout accès par des tiers.

9. Responsabilité et droits de garantie

Les dispositions légales applicables aux patients dans l'UE s'appliquent.

Les règlements suivants s'appliquent à tous les autres patients :

Le contrat concernant l'évaluation médicale des modifications cutanées est conclu entre le dermatologue et le patient. Le dermatologue assume l'entière responsabilité de l'évaluation médicale. Toute responsabilité de l'entreprise pour l'évaluation médicale du dermatologue pour être correcte, appropriée et opportune est exclue.

Le patient est responsable de l'exactitude, de l'actualité et de l'exhaustivité des informations fournies et de la qualité des images transmises conformément aux instructions figurant sur derma2go.com, sur la base desquelles le dermatologue procède à une évaluation conformément à la réglementation de sa profession.

Bien que la Société tente de maintenir le fonctionnement de derma2go.com 24 heures sur 24, la Société ne peut être tenue responsable de l'indisponibilité temporaire de derma2go.com, de la défaillance des fonctions de derma2go.com ou de retards dans la transmission. En cas d'urgence, derma2go.com ne doit donc pas être utilisé.

Les contenus de ce site Web ont été créés avec le plus grand soin et au meilleur de nos connaissances. Néanmoins, derma2go.com n'assume aucune responsabilité pour l'actualité, l'exhaustivité et l'exactitude des pages et des contenus mis à disposition, car une partie du contenu provient de tiers.

Le site Internet contient des "liens externes" vers d'autres sites Internet sur le contenu desquels la société n'a aucune influence. Pour cette raison, l'entreprise n'assume aucune responsabilité pour ces contenus.

Malheureusement, la transmission de données via Internet n'est pas totalement sécurisée. Bien que la Société prenne des mesures raisonnables pour protéger votre vie privée, elle ne peut garantir la sécurité de vos renseignements personnels.

La responsabilité de la Société en vertu du contrat de licence est exclue dans la mesure permise par la loi.

Le patient est tenu de signaler immédiatement tout dommage à l'entreprise.

10. Clause de divisibilité

Si une disposition du présent contrat ou une disposition complémentaire du présent contrat est ou devient caduque, la validité du reste du contrat n'en est pas affectée. Pour les partenaires contractuels en Suisse, la disposition nulle est remplacée par une disposition valable qui se rapproche le plus possible de l'objectif économique prévu de la disposition nulle. Il en va de même pour les lacunes éventuelles du contrat.

11. Droit applicable / for juridique

Les relations contractuelles sont régies par le droit matériel suisse, à l'exclusion des règles de conflit de lois et des traités internationaux. Le for exclusif est le siège social de la société. Toutefois, l'entreprise est libre de poursuivre le patient à son domicile.

Pour les clients domiciliés à l'étranger, les réglementations nationales qui servent à protéger les consommateurs et auxquelles il ne peut être dérogé par accord prévalent. Dans la mesure où, dans ce cas, il existe un tribunal compétent pour les consommateurs sur le lieu de leur établissement, cette disposition s'applique.

11. Le règlement des litiges avec les consommateurs :

Il n'y a aucune volonté de participer à une procédure de règlement des différends devant un conseil d'arbitrage des consommateurs.

La plate-forme de l'UE pour le règlement en ligne des litiges de consommation peut être consultée à l'adresse suivante : <http://ec.europa.eu/consumers/odr/>.